

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
J U S T I C E

SECRETARIAT GENERAL A LA FONC-
TION PUBLIQUE ET AU TRAVAIL

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

du 4/07/79
LECRET N° 79/370 /MTJ.SGFPT,DFP/21022/15
portant intégration et nomination de Monsieur
GOMBA Pierre-Rufin dans les cadres de la caté-
gorie A, hiérarchie I des Services Techniques
(Elevage).-

-----ooOoo-----
LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,
-----oOo-----

(/ I S A S : et fonctionnement des Pouvoirs Publics;
(/u l'Acte n° 038/PCT/CC du 30 Mars 1979 portant fondement, organisation

(/u la Loi n° 15-62 du 3.2.1962 portant statut général des fonc-
tionnaires;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires;

(/u le décret n° 60-90 du 3.3.1960 fixant le statut commun des
cadres de la catégorie A1 des Services Techniques;

(/u le décret n° 62-130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des ré-
munérations des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62-195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation
des diverses catégories des cadres;

(/u le décret n° 62-197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la Loi n° 15-62 du 3.2.1962 portant
statut général des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62-198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires des catégories A1;

(/u le décret n° 63-81/FP.BE du 26.3.1963 fixant les conditions
dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir
les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 & 8;

(/u le décret n° 74-470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les
dispositions du décret n° 62-196 du 5.7.1962 fixant les échelonnements
indiciaires des fonctionnaires;

(/u le décret n° 67-50/FP.BE du 24.2.1967 réglementant la prise
d'effet du point de vue de la validité des actes réglementaires relatifs aux
nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;

(/u le Décret n° 79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres;

(/u la lettre n° 0019/DAAF.SAP du 8.1.1979 du Directeur des Affai-
res Administratives et Financières du Secrétariat Général à l'Economie
Rurale transmettant le dossier de candidature constitué par l'intéressé;

(/u le Décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier,
Chef du Gouvernement;

LECRET :

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions du décret n° 60-90 du 3.3.
1960 susvisé, Monsieur GOMBA Pierre-Rufin, né vers 1949 à Oli (Gamboma),
titulaire du Diplôme de Docteur Vétérinaire obtenu à l'Institut Supérieur
des Sciences Agro-Pastorales de la Havane (CUBA), est intégré dans les
cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Elevage)
et nommé au grade de Vétérinaire Inspecteur de 4° échelon Stagiaire, indi-
ce 1140.

.../...

ARTICLE 2°.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de l'Economie Rurale.

ARTICLE 3°.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

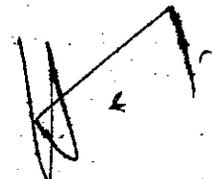
BRAZZAVILLE, LE 4 JUILLET 1979

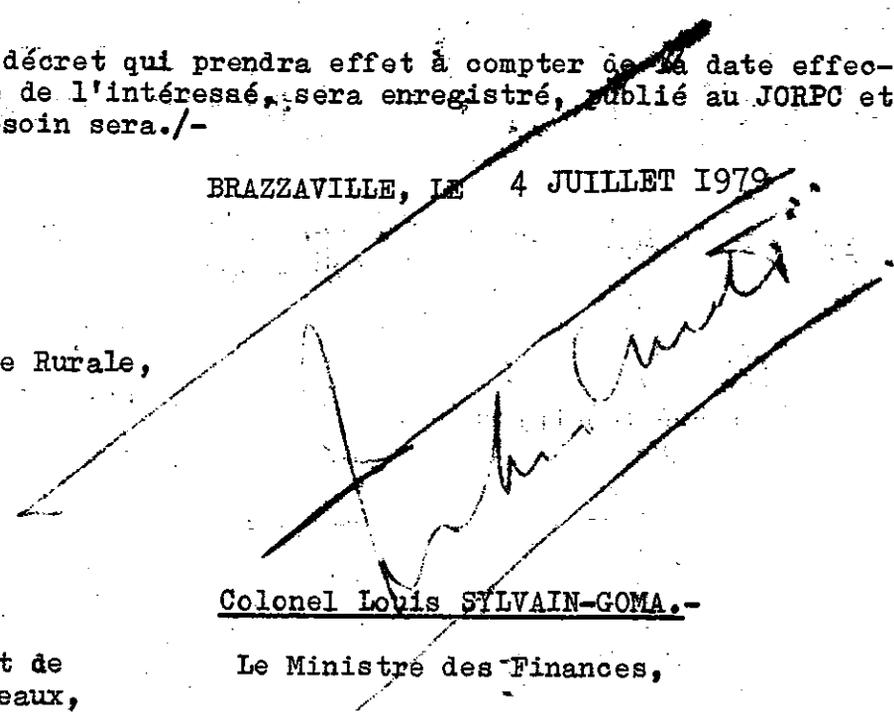
Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Economie Rurale,

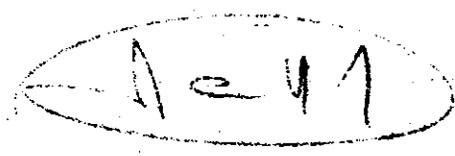

Jean ITADI.-

Le Ministre du Travail et de
la Justice, Garde des Sceaux,


Victor TAMBA-TAMBA.-


Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,


Henri LOPES.-

AMPLIATIONS :

JORPC	1
SGEPT.DFP	3
DFP.BST	1
D.E.	3
D.C.F.	1
MER	1
SGER	2
DOSSIER	3
INTERESSE	1
SGCM/BC	2

